

DÉMATÉRIALISATION

Signexpert, un package complet pour sécuriser vos fichiers comptables

Dès aujourd'hui, avec Signexpert, mettez-vous en conformité avec la loi comptable et l'administration fiscale et sécurisez les fichiers comptables de vos clients.

L'article 11 de la loi de finances rectificative 2012 du 29/12/2012 modifie l'article L47 du Livre des procédures fiscales et rend obligatoires la production et la présentation, dans un format électronique sécurisé et fiable, des écritures de toutes les comptabilités tenues informatiquement. En effet, cet article précise que toute entreprise tenant sa comptabilité au moyen d'un système informatisé devra présenter, lors d'un contrôle fiscal, sa comptabilité sous une forme dématérialisée. Cette nouvelle mesure, rendue obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014, semble devoir s'appliquer à tous les exercices contrôlés, rendant nécessaire dès aujourd'hui la sécurisation de tous les fichiers comptables produits pour les exercices clos depuis le 1^{er} janvier 2012.

La signature électronique pour sécuriser vos fichiers comptables

Mais pourquoi est-il nécessaire de sécuriser les fichiers électroniques ? Par nature, un fichier électronique est fortement vulnérable. Facilement modifiable, il ne peut être considéré comme fidèle à une version originale sur laquelle on fonde sa confiance, et on ne peut s'assurer qu'aucune modification n'a pu être apportée de façon accidentelle ou intentionnelle. Pour cette raison précise, la signature électronique a été introduite.

La signature électronique utilise un mécanisme mathématique complexe, permettant de verrouiller le contenu d'un fichier, quel qu'il soit, et de garantir intégrité et authenticité du document ou fichier électronique. De fait, un document scellé électroniquement permet de créer un original électronique qui ne sera plus modifiable sans que ce scellement soit "brisé" à l'image du cachet de cire sur le parchemin, qui laisse une trace.

Un document électronique sécurisé au

moyen d'un certificat électronique permet d'identifier la personne (physique ou morale) à l'origine du document et de garantir que le document n'a pas été altéré entre l'instant où l'auteur l'a scellé et le moment où le lecteur le consulte.

Les conditions suivantes sont garanties :

- ▶ authentique : l'identité du professionnel, de l'association ou du cabinet producteur du fichier est garantie et certaine ;
- ▶ infalsifiable : le lien entre le fichier scellé et l'identité de scellement ne peut pas être falsifié. Quelqu'un ne peut se faire passer pour un autre ;
- ▶ non réutilisable : le scellement n'est pas réutilisable. Il fait partie du fichier sécurisé et ne peut être déplacé sur un autre fichier ;
- ▶ inaltérable : un fichier scellé est inaltérable. Une fois sécurisé, on ne peut plus le modifier.

Signexpert et le cachet cabinet remplissent toutes ces conditions. Signexpert est parfaitement qualifiée pour sécuriser tous les fichiers comptables que vous produisez.

Signexpert, un package complet pour vos archives comptables

Afin de répondre totalement aux obligations d'archivage de la comptabilité et de la DGFIP en matière de comptabilités informatisées, l'association de normalisation Edificas propose à la profession un format d'archive construit sur des standards internationaux préconisés par les Nations Unies. Ce service d'archive complet est labellisé par la profession sous le nom d'ADN Compta.

L'intérêt d'ADN Compta est double ; d'une part, assurer une lisibilité des fichiers

comptables dans le temps et d'autre part, proposer une compatibilité des données normées garantissant leur exploitation quel que soit le logiciel utilisé. La constitution



d'un tel standard ouvre la possibilité de relire des données archivées avec tout type de logiciel, garantissant la pérennité de l'archive.

Signexpert a souhaité accompagner la constitution et la gestion des archives comptables

Pour faciliter la constitution de fichiers comptables sécurisés au format standard ADN Compta, avec votre logiciel LP7Creator (compris dans le package Signexpert), vous pouvez, à partir du fichier produit par votre éditeur¹ à la norme ADN Compta, produire une archive sécurisée avec le certificat électronique de votre Signexpert. En plus du scellement de l'archive, votre logiciel LP7Creator vous permet d'apposer, si besoin, une date certaine grâce à un jeton d'horodatage.

Il ne vous restera plus qu'à conserver votre archive dans des conditions pérennes, dans un des coffres-forts du marché ou chez un tiers-archiviste.

Rejoignez la communauté des porteurs Signexpert, affirmez votre identité numérique d'expert-comptable et mettez-vous en conformité avec la loi comptable et l'administration fiscale dès cette année. ■

1. À l'occasion du Congrès de Paris 2012, les éditeurs partenaires de la profession ont affirmé leur engagement dans l'utilisation de la norme ADN Compta et présenté cette fonction dans leurs logiciels (ACD Groupe, Agiris/Eic, Cegid Group, Gin, Jedecare, Sage)